

Compte rendu du Comité de Programmation
Du 17 janvier 2018

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Monsieur Pierre LEROY	Présent
Monsieur Christian GROSSAN	Excusé	Monsieur Jean-Paul HOFFMANN	Excusé
Monsieur Maurice DUFOUR	Présent	Monsieur Gérard FROMM	Excusé
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Monsieur Camille FAURE	Excusé
Monsieur Jean Louis PONCET	Excusé	Monsieur Jacques BONNARDEL	Présent
Madame Laura FOURNIER	Excusée	Monsieur Jean-Luc BRUN	Présent
Monsieur Hervé BUISSON	Présent	Monsieur Jean-Michel TIROLE	Absent
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Présent	Monsieur Vincent BONNARDEL	Absent
Monsieur Jean LAGIER TOURENNE	Absent	Monsieur François PHILIP	Présent

Publics 7 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Présent	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Excusé
Monsieur Luc MARCHELLO	Présent	Monsieur Nassire HADJOUT	Présent
Monsieur Joël PRUVOT	Présent	Monsieur Bernard LIGIER	Absent
Madame Dominique BAYARD	Excusée	Monsieur Michel ROUSSEAU	Excusé
Madame Claire ANDRES	Excusée	Monsieur Alexandre GOYET	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Myriam JAMAL	Présente
Madame Carine PIONETTI	Présente	Madame Claire MARCOZ	Excusée
Monsieur Olivier ANTOYE	Excusé	Madame Bénédicte MAZAS	Excusée
Madame Marion DOUARCHE	Excusée	Monsieur Nicolas BERGER	Excusé
Monsieur Samuel LAVERGNE	Excusé	Monsieur Jean-François ALBRAND	Excusé

Privés 5 / 10 voix délibérantes

Membres invités présents : Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale

Participant à la réunion : Aline BONJOUR et Emmanuelle RAVAUX, GAL Pays du Grand Briançonnais.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du Comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 12

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 5

En date du 17 janvier, le Comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu dans la salle du Conseil de la Mairie de La Salle les Alpes. Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président du GAL, ouvre la séance à 18h30.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 7 membres du collège public et 5 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Bilan de l'année 2017

Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – Année 2017

Rapport d'activité 2017

2/ Projet pour avis d'opportunité

Association Au coin du jeu : Haut les jeux !

Clôture de l'appel à projets 8

3/ Questions diverses

Le président excuse les absents et remercie Madame la Conseillère Régionale pour sa présence.

1/ Bilan de l'année 2017

Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – Année 2017

Le Président informe les membres du comité de programmation que le point relatif à la programmation du budget fonctionnement animation de l'année 2017 ne peut être maintenu à l'ordre du jour, la région n'ayant pu transmettre les montants retenus.

Présentation du rapport d'activité :

Le Président interroge les membres du comité sur leurs éventuelles remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Le Président informe les membres du comité de la nouvelle organisation de l'équipe technique.

Il précise que jusqu'au retour de Caroline Macle, l'équipe sera composée d'Aline Bonjour en poste depuis novembre dernier pour une durée déterminée de 3 ans et d'Emmanuelle Ravaux qui assurera les fonctions de secrétariat à temps partiel de 80%.

2/ Projets pour avis d'opportunité

Document mis à disposition :

Une feuille de route pour analyser le nouveau projet présenté en opportunité : Les fiches actions auxquelles les projets doivent répondre sont rappelées ainsi que les deux critères obligatoires d'opportunité (grille d'opportunité) qui doivent être renseignés : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

Hauts les Jeux !
Association Au Coin du Jeu

FICHE ACTION 8

L'objectif du projet est de permettre aux habitants du Grand Briançonnais de s'approprier leur territoire, en se familiarisant de manière ludique avec son patrimoine et son histoire, à partir d'actions basées sur le jeu, disponibles tout au long de l'année.

- "Jeux thèmes" : animations extérieures et aménagements thématiques de la ludothèque,
- Jeux de piste sur différents thèmes liés à la découverte du territoire,
- Escape Games sur des thèmes en lien avec l'histoire Haut-Alpine, installés dans des lieux spécifiques liés au patrimoine afin d'en découvrir l'architecture,
- Jeux de rôle, sur le même principe que les Escape Games.

Cout total du projet	72 250 € (TTC)
Frais salariaux sur 3 ans : 1 pers. 20h	45 000 €
Coûts indirects	6 750 €
Prestations de services	3 000 €
Equipements et matériels	4 500 €
Communication	6 000 €
Location de salle, matériel	4 500 €
Fournitures et travaux	2 500 €

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé quels types de jeux la ludothèque propose : les jeux dont dispose la ludothèque sont très variés, jeux de société, jeux de mémoire, jeux de réflexion, jeux surdimensionnés pour tout âge et tout horizon.

A la question relative à la définition des jeux surdimensionnés, il est précisé que ces derniers sont de taille supérieure à 50 cm, ces jeux se pratiquent généralement en extérieur pour des animations, ils font parfois l'objet de location par des particuliers pour les mariages ou autres événements.

Il est précisé que la ludothèque dispose d'un lieu d'accueil permanent situé rue Barthélémy Chaix à Briançon ouvert au public le mercredi, le vendredi soir et le samedi matin. L'association intervient également pour des événements ou à la demande de collectivités ou associations sur le territoire du

Briançonnais et du Pays des Ecrins. Le fonctionnement de la ludothèque est assuré par les bénévoles et un salarié embauché sur un contrat d'emploi aidé.

A la question sur le budget de l'association, il est précisé que ce dernier est équilibré entre les adhésions, les prestations et les subventions.

Une question porte sur l'existence d'un éventuel projet pédagogique porté par l'association : l'animation n'est pas la mission de ludothèque qui n'a pas vocation en prendre en charge des enfants, sa démarche est de favoriser l'échange et le lien des familles par exemple. Néanmoins l'association effectue certaines interventions notamment avec les Aînés du CCAS de la ville de Briançon et souhaite développer ces interventions avec d'autres publics. En outre, il est précisé que l'association est intervenue sur le temps périscolaire.

Des interrogations portent sur le projet présenté dans le cadre LEADER : il est expliqué que l'escape game est un jeu d'évasion avec un temps limité durant lequel une mission est à résoudre. Il est indiqué que la volonté est de proposer des missions à destination de toute la famille. Un test sur ce principe a d'ailleurs été effectué lors des vacances de Noël, l'expérience, concluante, a drainé un grand nombre de participants dont la grande majorité se trouvait être des familles du territoire.

Enfin s'agissant de la pérennité de l'emploi au sein de l'association, il est indiqué que celle-ci repose sur les recettes qui seront générées par l'escape game.

Le porteur du projet sort de la salle.

Débat et vote :

Le Président rappelle le coût total du budget et les coûts des différents postes. Aucune remarque n'est formulée.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	<i>Oui</i>
Pertinence territoriale démontrée :	<i>Oui</i>

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 7 membres du collège public et 5 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	12

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité Favorable

Position de la Région : Favorable

Clôture de l'appel à projets de la Fiche Action n°8 Expérimenter le tourisme de proximité « endogène ».

Au vu du vote favorable pour ce projet, l'enveloppe financière prévisionnelle restante pour l'appel à projet de la fiche action n° 8 est de : 2 625,00 €

Le Président du GAL propose de clore l'appel à projet et d'attendre de re abonder l'enveloppe avant de recevoir de nouveaux projets.

Nombre de membres ayant droit de vote	12 (dont 7 membres du collège public et 5 membres du collège privé)
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	12

Décision du comité de programmation : Vote Favorable pour clore l'appel à projets 8

3/ Questions diverses

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 19h04. Un compte rendu est édité.

Le Président du GAL
Cyrille Drujon d'Astros

Le 21 mai 2018



